



## DECONTAMINANT FERREUX

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : DECONTAMINANT FERREUX  
Nom chimique :  
Type de produit : Mélange  
Code produit : AS22  
UFI : R9J5-90XS-6003-SJ9D

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Produit de soin pour automobile (spray, liquide)
- Nettoyants et détergents destinés à l'usage par le consommateur

Usages déconseillés

- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**SHINE GROUP**  
348 rue François Durafour  
Les Murons  
42160 Andrézieux Bouthéon France  
Téléphone : 0428040056  
Site web [www.shine-group.fr](http://www.shine-group.fr)  
Contact Sécurité Magali GIORDANO : 0428040053 [magali.g@shine-group.fr](mailto:magali.g@shine-group.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France
- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France Tel : + 33 3 83 85 21 92 Mail : [bnpc\(at\)chru-nancy.fr](mailto:bnpc(at)chru-nancy.fr) ( France ) France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Sodium mercaptoacetate | 2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol

Mention d'avertissement : Attention

## DECONTAMINANT FERREUX

### Pictogrammes des risques



### Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les aérosols/les brouillards/les fumées/les gaz/les poussières/les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation internationale/locale/nationale/régionale.

Phrases EUH : Aucun

\* Avertissement tactile (EN/ISO 11683).

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Ingrédients (selon Règlement 648/2004/CE) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques, Agents de surfaces amphotères.
- Benzisothiazolinone

### 2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Le mélange ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

matière vPvB. - Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT et/ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges



## DECONTAMINANT FERREUX

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Sodium mercaptoacetate INCI : SODIUM THIOGLYCOLATE	n°CAS : 367-51-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 206-696-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119968564-24-XXXX	10 - 30	Acute Tox. 3 Oral - H301 Acute Tox. 4 Dermal - H312 Aquatic Chronic 3 - H412 Met. Corr. 1 - H290 Skin Sens. 1B - H317	
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol INCI : BUTOXYETHANOL	n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-XXXX	5 - 10	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	ETA oral 1200 ATE Inhalation Vapeur 3
D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides INCI : CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE	n°CAS : 68515-73-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-220-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488530-36-xxxx	0 - 2	Eye Dam. 1 - H318	

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. - en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Demander immédiatement un avis médical. - Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident. - Rincer la bouche abondamment à l'eau. - Traitement médical nécessaire. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Provoque une irritation cutanée.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Provoque une irritation des yeux.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.
- Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



## DECONTAMINANT FERREUX

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



## DECONTAMINANT FERREUX

**Recommandation**

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

**Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques (liquide)
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Température de stockage recommandée : 5 - 30°C
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Voir la section 1.2 de la FDS.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

#### 2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	49 mg/m <sup>3</sup>
VLE ppm (FR)	50 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	246 mg/m <sup>3</sup>

### DNEL / PNEC

#### D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides (68515-73-1)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	35,7 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	420 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	124 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	595000 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	357000 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,000176 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,000176 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,00027 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	1,516 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,000152 mg/kg		

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

## DECONTAMINANT FERREUX

### Contrôles techniques appropriés

- Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.
- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Vêtement de protection
- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés
- Porter les gants de protection homologués.
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.



### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide incolore	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		6,5 < V < 7,5 Produit pur	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		1,11 ≤ V ≤ 1,17	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Soluble	



## DECONTAMINANT FERREUX

Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.  
- Gel

### 10.5 - Matières incompatibles

- Acide fort  
- Agent oxydant  
- base forte

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.



## DECONTAMINANT FERREUX

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Toxicité : Substances

D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides (68515-73-1)	
DL50 Orale (rat)	2000 mg/kg OCDE 401
DL50 Cutanée (lapin)	2000 mg/kg OCDE 402
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
DL50 Orale (rat)	2000 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	435 mg/kg < V < 2000 mg/kg
Sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
DL50 Orale (rat)	200 mg/kg < V < 500 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	1000 mg/kg < V <= 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
- Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- données manquantes



## DECONTAMINANT FERREUX

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### Toxicité : Substances

D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides (68515-73-1)	
CE50 48h crustacés	100 mg/l
CL50 96h poissons	100,81 mg/l < V < 170 mg/l
CEr50 algues	27,2 mg/l < V < 37 mg/l
NOEC chronique poissons	1 mg/l < V < 3,2 mg/l
NOEC chronique crustacés	100 mg/l
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
CE50 48h crustacés	1550 mg/l Daphnia magna
CL50 96h poissons	1474 mg/l Oncorhynchus mykiss/S Gairdneri
CEr50 algues	1840 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poissons	100 mg/l Brachydanio rerio
NOEC chronique crustacés	100 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique algues	130 mg/l



## DECONTAMINANT FERREUX

Sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
CE50 48h crustacés	38 mg/l < V < 43 mg/l OCDE 202, Daphnia magna
CL50 96h poissons	> 100 mg/l OECD TG 203, Oncorhynchus mykiss, RL1, GLP; read across from TGA, ATG, and MeaTG
CEr50 algues	4,79 mg/l OECD TG 201, Pseudokirchneriella subcapitata, RL1, GLP; read-across from TGA, MeaTG, and KTG; molecular weight correction
NOEC chronique crustacés	3,3 mg/l OECD TG 211, Daphnia magna, RL2, GLP; read-across from TGA, molecular weight correction

### 12.2 - Persistence et dégradabilité

#### Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

#### Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
% de biodégradation en 28 jours	90,4 % Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
% de biodégradation en 28 jours	> 60 %

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

#### Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Substances

Sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
Log KOW	-2,99 à 20 °C

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.



## DECONTAMINANT FERREUX

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0.1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

- Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT et/ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.

- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



## DECONTAMINANT FERREUX

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      Aucune donnée disponible

RG - Maladies professionnelles                      RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Ingrédients (selon Règlement 648/2004/CE) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques, Agents de surfaces amphotères.
- Benzisothiazolinone

Site web [www.shine-group.fr](http://www.shine-group.fr)

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2,01	09/06/2025		Mise à jour des rubriques : 2.1
2	05/05/2025		Mise à jour des rubriques : 1.3 / 2.2 / 4.2 / 6.1 / 7 / 8.2 / 9.1 / 10.4 / 10.5 / 15.1
1	24/07/2024		

Abréviations et acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- Facteur de bioconcentration (FBC)
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.



## DECONTAMINANT FERREUX

- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Sources de données: Fournisseur  
<http://echa.europa.eu/>

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Indications de stage professionnel - Indications détaillées: voir notice technique.

Conforme règlement ( CE ) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\*\*\* \*\*